

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0016125

Optique 156385 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1977 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BELGHITI ALAOUI Abdelaziz

Date de naissance : 01/07/1951

Adresse : 95 Bd Oum Rabii H/Hassan CASABLANCA

Tél. : 0670875028 Total des frais engagés : 979,12 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation 01/03/2023

Nom et prénom du malade : Azman Nidal

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Mr. Sennay Kledy

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le 03/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : Aymen

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01.10.31 2013	CS		250	Dr. AZMANI AYAD Rhumatologue Boulevard Oum Rabi Zene et El Hay Hassani - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE OUM ERRABII Dr. Adnane SIDAH 49, Boulevard Oum Errabbi EL OULFA - CASABLANCA Tél. 05 22 90 88 72	11/3/2013	229.10

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur AZMANI Nidal

RHUMATOLOGUE



- Spécialiste des Maladies des Os et des Articulations
 - Spécialiste en Maladies Rhumatismales
 - Diplômée en Pathologies Rachidiennes
(Université de Bordeaux - France)
 - Osteoporose
 - Arthrose
 - Echographie Articulaire
 - Rhumatologie Interventionnelle
 - Biothérapie
 - Ancienne Médecin au Service de Rhumatologue
CHU Ibn Rochd

Souq **السوق**

المفاصل والروماتيزم



14/03/2013

Handwritten notes in blue ink:

- AB.
- Dr. Abdellah
- Urg. Ab
- 1 cp - 1 kg

A circular red stamp with a double border containing the letters "S. V".

Overlaid text:

S. V. Sonne Kady -

PHARMACIE OUM ERRABAH
Dr. Adnane BIDAH
49 Boulevard OUM ERRABAH HAY HABIB
EL OULFA CASABLANCA Tél. 03 22 90 88 72

U9. B 1cp-1t cell 8th day
2) anat. Feale S.V. 1cp-1t cell 2mp
49.6 °D - ave 10 °S.V. 1cp-1t = 5-5
3) 1cp-1t = 5-5 Feal. 3 days

a) D₃ Fix gels
 30 gels 10 ml
 Pdt 06/2023
 Dr. G. Bili + T.
 Dr. AZMANI NISSA
 Rhumatologue
 193, Boulevard Oum Rabbia, 3ème étage
 N°6, Hay Hassani - Casablanca
 CP - 11 Dec
 Pdt 03/2023

229.10

PHARMACIE OUM ERRABII
 Dr. Adnane BIDAH
 43, Boulevard OUM ERRABII HAY HASANI,
 EL OULFA - CASABLANCA Tel. 05 22 90 88 72



PIASCLEDINE® 300

300 mg D'INSAPONIFIABLES D'AVOCAT ET DE SOJA



PIASCLEDINE® 300MG

Boîte de 30 gélules

Distribué par Sotherma-Bouskoura

PPV : 188,00 DHS



6 118001 072644

پاسکلیدین® 300

300 ملغم من الأفوكا و الصويا غير القابلتين للتصبن